

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 354

présenté par
M. Richard

ARTICLE 39

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et les mots : « représentant de l'État dans le département » sont remplacés par les mots :
« directeur général de l'agence régionale de l'hospitalisation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les placements familiaux des adultes handicapés orientés en Maisons d'Accueil Spécialisées sont pris en charge par l'Assurance maladie.